

Luxembourg, le 10 janvier 2024

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2023.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 1 point de base à 4,73% en novembre 2023, contre 4,74% en octobre 2023 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a progressé de 7 millions d'euros durant le mois de novembre pour s'élever à 160 millions d'euros par rapport à 153 millions en octobre. En comparaison annuelle, le taux a progressé de 223 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a diminué de 127 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 15 points de base entre octobre et novembre pour s'établir à 4,15% en novembre 2023. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées entre ces deux périodes a diminué de 11 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 200 millions d'euros en novembre 2023. Par rapport à l'année précédente, le taux a progressé de 82 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 69 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

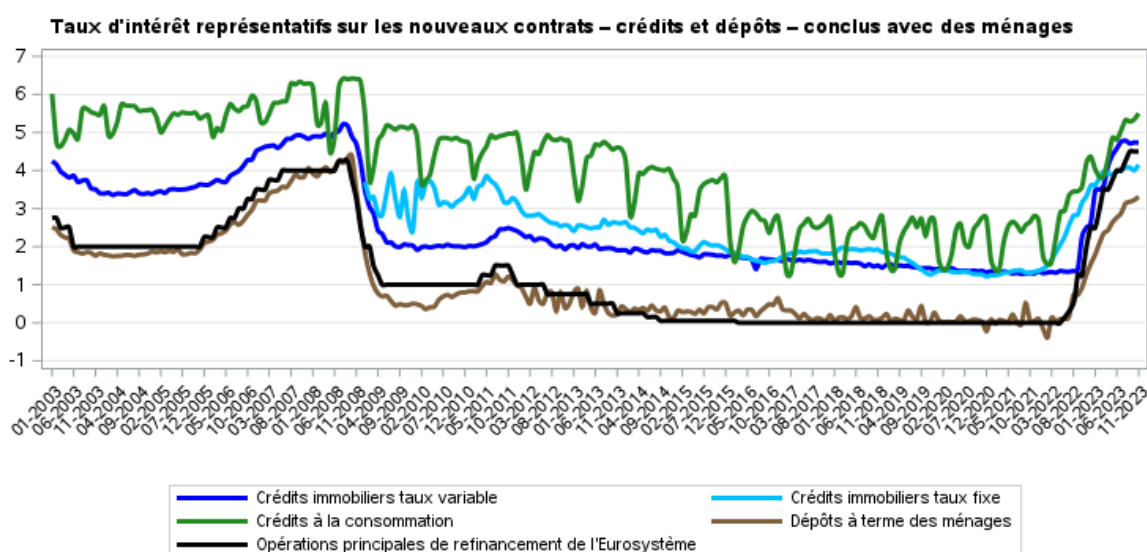
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

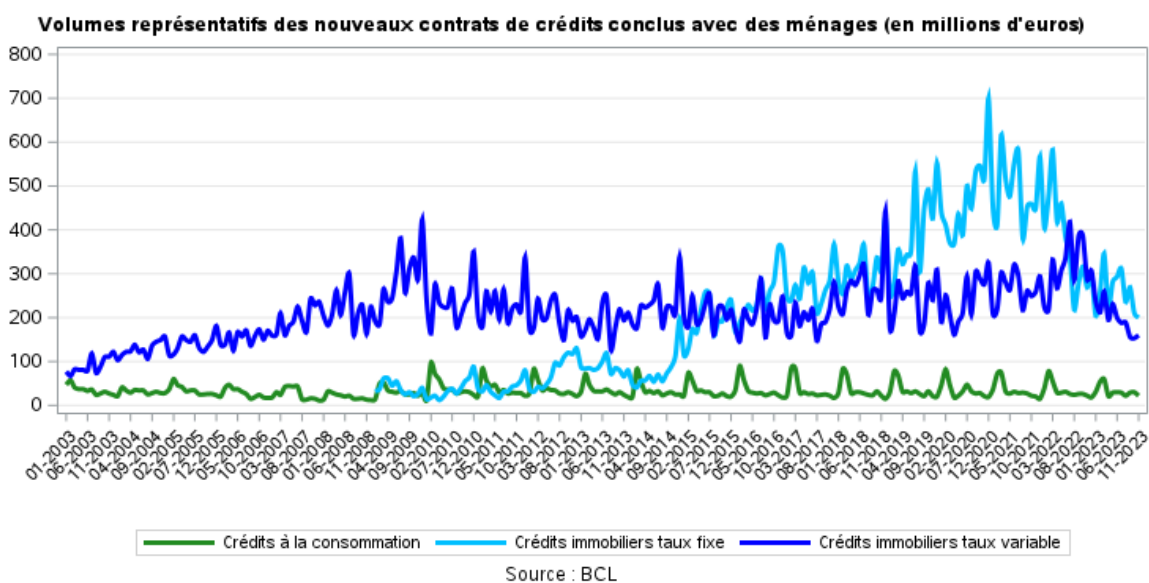
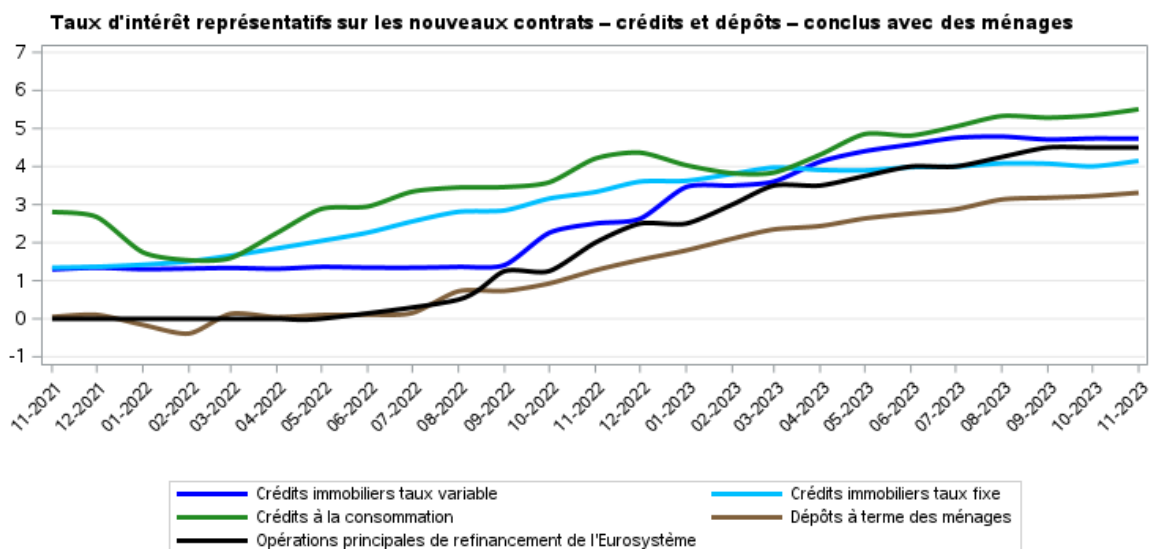
Sur les durées plus longues, les crédits immobiliers avec une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans ont progressé de 13 points de base pour s'établir à 4,09% en novembre 2023. Le volume mensuel de ces créances nouvellement accordées a diminué de 9 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 149 millions d'euros en novembre 2023. Par rapport à l'année passée, le taux a progressé de 78 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 75 millions d'euros. Il est important de noter que ce taux inclut des périodes de fixation initiales de taux supérieures à 10 ans et qu'il est calculé sur base d'un échantillon de banques. Le taux indiqué pour la période de fixation initiale est une moyenne pondérée prenant en compte les volumes des prêts octroyés. Les taux sur des prêts avec des périodes de fixation initiales très longues, comme par exemple 30 ans, peuvent donc être largement plus élevés que le taux moyen pondéré indiqué.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 16 points de base entre octobre et novembre pour s'établir à 5,50% en novembre 2023 tandis que le volume d'activité a diminué de 8 millions pour passer de 30 millions en octobre à 22 millions en novembre. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 129 points de base tandis que le volume d'activité est resté inchangé à 22 millions.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 322 points de base en octobre 2023 à 331 points de base en novembre 2023. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 204 points de base.



Le graphique qui suit fournit un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières (SNFs)

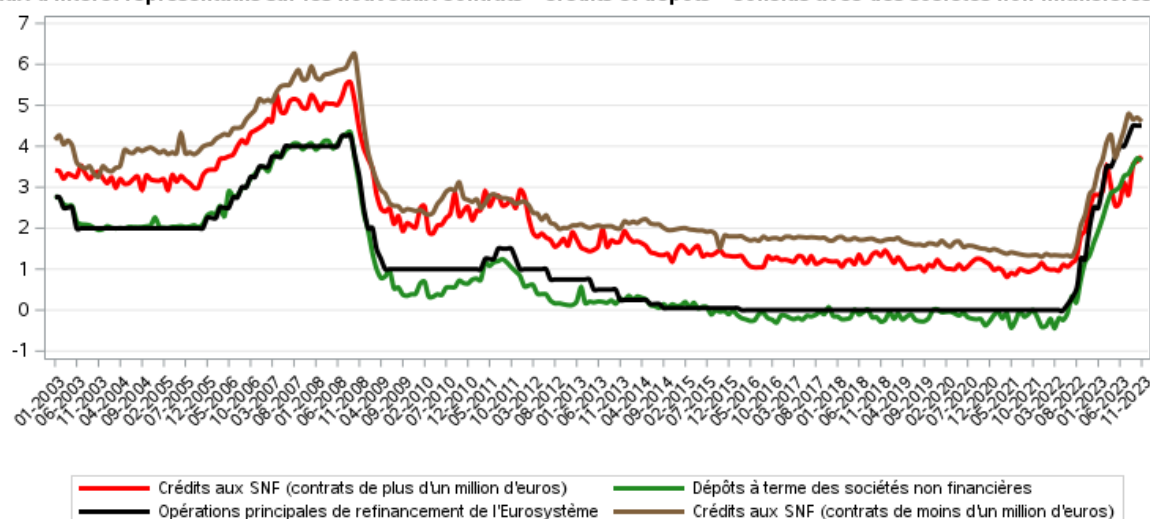
Le taux d'intérêt variable sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a diminué de 10 points de base sur base mensuelle à 4,60% en novembre 2023 contre 4,70% en octobre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 10 millions d'euros pour s'établir à 103 millions d'euros en novembre contre 113 millions en octobre. En

comparaison annuelle, ce taux a progressé de 178 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 481 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 13 points de base sur un mois pour s'établir à 3,76% en novembre 2023 contre 3,63% en octobre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 86 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 1 411 millions d'euros en novembre 2023 contre 1 497 en octobre. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 130 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 1 340 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 7 points de base entre octobre et novembre pour atteindre 3,64% en novembre 2023. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 230 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Source : BCL

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication

Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599

Email : press@bcl.lu

www.bcl.lu